



## COMITÉ SYNDICAL

---

**Mercredi 22 juin 2022 à 18h30**  
**Salle Méliès – espace intergénération**  
**Rue des écoles 35340 LIFFRE**

---

## PROCES VERBAL

Date de la convocation : le 16 juin 2022

Date d'affichage de l'ordre du jour : le 16 juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 22 juin à 18h30, le Comité Syndical du SMICTOM VALCOBREIZH, légalement convoqué s'est réuni à Liffré, sous la présidence de Ronan SALAÛN.

Communautés De Communes	Titulaires		Suppléants	
BRETAGNE ROMANTIQUE	MORIN Philippe	Excusé	VEYRE Christian	Excusé
	LEGRAND Jean-Luc	Excusé	MORIN Johann	
	DAUNAY Vincent	Excusé	GRIFFON Joëla	Présente
	LEMAITRE France	Présente	SORAIS Pierre	Excusé
	DELABROISE Sébastien	Excusé	MELCION Vincent	Excusé
	BORDIN François		ETIENNE Laurent	
	DUMAS Georges	Excusé		
	MASSON Erick	Excusé		
	SOHIER Benoît	Excusé		
	SALIS Anaïs	Présente		
	MILLET Serge	Présent		
	BARBY Eric	Excusé		
COUESNON-MARCHES DE BRETAGNE	BESNARD Patrick	Présent	HUBERT Christian	
LIFFRE-CORMIER-COMMUNAUTE	SALAÛN Ronan	Présent	BRIDEL Claire	Excusée
	LECANU Emma	Présente	COIRE Mickaël	Excusé
	DANTON Yannick		PRETOT-TILLMANN Sylvie	Excusée
	DAVENEL Jean-Pierre	Présent	BEAUGENDRE François	
	CORNU Patricia	Excusée		
	GAUTIER Isabelle	Présente		
	BARBETTE Olivier	Excusé		
SAINT-MEEN-MONTAUBAN	PEZZOLA Marie-Laure	Excusée	HANOT Vivien	
	HARLÉ Jean-Claude	Présent		
VAL D'ILLE AUBIGNE	CŒUR-QUËTIN Philippe	Excusé	PANNETIER Jean-Claude	Présent
	JOUCAN Isabelle	Excusée	GRUEL Jean-Charles	
	GOUPIL Jean-Pierre	Excusé	BOYER Pia	Présente
	ESNAULT Philippe	Présent	BOUGEOT Frédéric	Excusé
	DUMAS Patrice	Présent	MESLIF Stéphane	Excusé
	MARGOLIS Anne	Présente	DEWASMES Pascal	
	EON-MARCHIX Ginette	Présente		
	RICHARD Jacques	Excusé		
	LEGENDRE Bertrand	Excusé		
	RUFFAULT Françoise	Excusée		
	DESMIDT Yves	Présent		
	BERTHELOT Raymond	Présent		

Nombre de délégués en exercice 34

(34 Titulaires et 18 Suppléants)

Nombre délégués présents : 18

Nombre délégués votants : 18

Madame Isabelle GAUTIER a été désignée secrétaire de séance

*Mesdames Anne MARGOLIS, France LEMAITRE, Joëla GRIFFON et Messieurs Patrick BESNARD et Raymond BERTHELOT sont arrivés à 18h35 après la délibération n°1 sur l'approbation du procès-verbal du 4 mai 2022.*

## AFFAIRES INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

1.	APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 4 MAI 2022 .....	3
2.	RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2021.....	3
3.	DECISION MODIFICATIVE N°3.....	3
4.	AUTORISATION DE LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION GRUES	
5.	ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX AO_05_2021 POLE TECHNIQUE DE SAINT AUBIN D'AUBIGNE PARTIE 2.....	5
6.	ATTRIBUTION DU MARCHE DE FOURNITURE DE CONTENEURS D'APPORT VOLONTAIRE .....	7
7.	CONVENTIONS DE PARTENARIATS RELATIVES A LA GESTION TECHNIQUE ET FINANCIERE DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRES .....	8
8.	CONVENTION DE GERBAGE DES DECHETS VEGETAUX .....	8
9.	MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS.....	9
10.	AVENANT AU BAIL SITE D'EXPLOITATION PROVISOIRE DE SAINT GERMAIN SUR ILLE.....	14
11.	MODALITES D'ATTRIBUTION D'UN SOUTIEN A LA MISE EN PLACE DE POULAILLER PARTAGES.....	14
12.	INFORMATION : CONVERGENCE DES NON MENAGERS .....	15
13.	INFORMATION : RENOUELEMENT ADHESION B2E.....	15

*Annexes :*

- *Annexe 1 : procès-verbal du Comité Syndical du 4 mai 2022*
- *Annexe 2 : Convention de partenariat PAV dotation exceptionnelle*
- *Annexe 2 bis : Convention de partenariat PAV autres programmes d'urbanisme*
- *Annexe 3 : Convention de gerbage des déchets végétaux déchèterie de la Bouëxière*
- *Annexe 3 bis : Convention de gerbage des déchets végétaux déchèterie de Montreuil sur Ille*
- *Annexe 4 : Avenant au bail de location site d'exploitation provisoire de Saint-Germain sur Ille*

## **1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 4 MAI 2022**

---

Le procès-verbal de la réunion du 4 mai 2022 est annexé au présent rapport.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Approuve** le procès-verbal de la séance du 4 mai 2022 tel qu'il a été rédigé.

## **2. RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2021**

---

Conformément à l'article L. 2224-5 du Code général des collectivités territoriales, complété par les articles D. 2224-1 à 5 du même code, il appartient à la Présidence en charge du service public d'enlèvement des déchets ménagers de présenter le rapport annuel sur le prix et la qualité du service à son assemblée délibérante.

Le rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ménagers est porté à la connaissance du Comité Syndical et présenté en séance.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Prend acte** du rapport annuel d'activité 2021 du SMICTOM VALCOBREIZH.

## **3. DECISION MODIFICATIVE N°3**

---

M. Millet, Vice-Président du SMICTOM Valcobreizh, expose aux membres du Comité la nécessité de prendre une décision modificative sur les sections de fonctionnement et d'investissement du budget principal du smictom.

Cette décision, qui affecte l'enveloppe budgétaire, doit permettre de couvrir des charges et dépenses non prévues ou prévisibles au budget primitif à savoir :

En fonctionnement :

- Augmentation des charges de carburant
- Dépenses diverses non prévues au BP : Prestations d'études, formations, communication
- Prise en compte de reliquats de factures d'eau / électricité pour certains sites du smictom.
- Ajustement des recettes liées aux soutiens et recettes matières au titre de 2021.

En Investissement :

- Ajustements sur les opérations liées aux acquisitions de véhicules
- Ajustements sur les montants des marchés de travaux sur le pôle technique de St Aubin d'Aubigné et le centre de transfert en dépenses et en recettes.
- Annulation d'un titre de recette pour l'exercice 2021 et réémis en 2022.

Dépenses				Recettes			
Chapitre	Compte	Objet	Montant	Chapitre	Compte	Objet	Montant
11	60611	Eau	+ 2 600	07	7078	Autres Marchandises	+ 50 000
	60612	Electricité	+ 14 000	75	7588	Autres produits divers de gestion courante	+ 84 900
	60622	Carburant	+ 200 000	77	7788	Produits exceptionnels divers	+ 10 000
	60611	Contrats de prestations de service	+ 58 800		7788	Produits exceptionnels : cession d'immobilisation	+ 28 000
	6132	Locations Immobilières	+ 4 000				
	6135	Locations Mobilières	+ 2 400				
	6161	Assurances Multirisques	- 25 000				
	617	Etudes et recherches	+ 21 000				
	6184	Formation	+ 8 500				
	6236	Catalogues et imprimés	+ 2 600				
6261	Affranchissement	+ 10 000					
65	65548	Autres contributions	+ 46 000				
67	678	Charges exceptionnelles : cession d'immobilisation	+ 28 000				
022	22	Dépenses imprévues	- 200 000				
<b>TOTAL</b>			<b>+ 172 900</b>	<b>TOTAL</b>			<b>+ 172 900</b>

INVESTISSEMENT							
Dépenses				Recettes			
Chapitre et opération	Compte	Objet	Montant	Chapitre et opérations	Compte	Objet	Montant
Ope 5 Véhicules – Chap 21	2182	Matériel de transport	+ 50 000	024	024	Produit de cessions des immobilisations	+ 28 000
Ope 7 Centre de transfert Chap 23	2313	Immobilisations en cours	+ 50 000	Ope 5 Véhicules – Chap 13	1311	Subvention d'investissement reçue	+ 44 757
13	1318	Autres	+ 22 757	Ope 7 Centre de transfert Chap 13	1311	Subvention d'investissement reçue	+ 50 000
<b>TOTAL</b>			<b>+ 122 757</b>	<b>TOTAL</b>			<b>+ 122 757</b>

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Approuve** la décision modificative n°3 au Budget primitif 2022,
- **Autorise** Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette décision.

#### **4. AUTORISATION DE LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION GRUE**

---

Le Président explique que le SMICTOM possède actuellement des véhicules 26 et 32 tonnes pour collecter les déchets des bornes d'apport volontaire en régie (Verre, papier, OMR et Collecte Sélective). Avec le déploiement des points d'apports volontaires, via la dotation exceptionnelle, les projets d'urbanisme des communes et la mise en place de la collecte spécifique des journaux, il convient d'anticiper la hausse des besoins et le renouvellement du parc existant.

Tenant compte de ces contraintes, du délai de fabrication des prestataires (supérieur à 1 an) et de la nécessité d'assurer la continuité du service de répurgation, l'acquisition d'un nouveau camion châssis équipé d'une grue nécessite d'être programmée. Le marché sera pour un véhicule neuf ou d'occasion récent.

Considérant que le présent marché est estimé à plus de 215 000€ HT pour un véhicule neuf, il est nécessaire de lancer un appel d'offres selon une procédure formalisée pour un marché de fourniture.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Décide** d'engager les démarches pour l'acquisition d'un camion grue neuf ou d'occasion ;
- **Autorise** le Président, compte-tenu des délais de procédure et de fabrication, à consulter l'UGAP pour l'acquisition dudit véhicule ;
- **Autorise** le Président à lancer une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert pour l'acquisition dudit véhicule neuf ou d'occasion selon une procédure formalisée ;
- **Confie** à la CAO le choix du ou des candidats à retenir ;
- **Autorise** le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de ce présent point.

#### **5. ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX AO\_05\_2021 POLE TECHNIQUE DE SAINT AUBIN D'AUBIGNE PARTIE 2**

---

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code des Marchés Publics ;

**Vu** la délibération n°2020-57 du 14 septembre 2020 portant délégation de pouvoir du Comité Syndical vers le Président ;

**Vu** la délibération n°2020-33 du 2 mars 2020 portant autorisation à lancer le marché de travaux pour le site de Saint-Aubin-d'Aubigné ;

**Vu** l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 10 janvier 2022 ;

**Vu** l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 14 mars 2022 ;

**Vu** la délibération n°2022-13 du 30 mars 2022 portant attribution du marché de travaux AO\_05\_2021 Partie 1

**Vu** l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 9 mai 2022 ;

Madame Eon-Marchix, Vice-Présidente, rappelle au Comité Syndical que depuis plusieurs mois, des travaux de réhabilitation du pôle technique de Saint-Aubin-d'Aubigné sont à l'étude. Ces travaux comprennent notamment une déchèterie, un quai de transfert et des locaux sociaux. Le montant global estimé du marché était de 3 309 400 euros HT.

Elle précise qu'une consultation globale a été lancée le 16 juillet 2021 pour les lots suivants :

- Lot n°01 : Démolition – Terrassements - VRD
- Lot n°02 : Gros œuvre
- Lot n°03 : Charpente Métallique
- Lot n°04 : Couverture - Bardage
- Lot n°05 : Menuiseries - Serrurerie
- Lot n°06 : Plâtrerie-Isolation-Faux plafond
- Lot n°07 : Portes industrielles
- Lot n°08 : Electricité
- Lot n°09 : CVC - Plomberie
- Lot n°10 : Trémies et groupe hydraulique
- Lot n°11 : Carrelage – Chappe – Faïence
- Lot n°12 : Menuiseries intérieures
- Lot n°13 : Peinture

Madame Eon-Marchix rappelle qu'une première CAO s'est réunie en date du 10 janvier 2022 et a décidé de déclarer sans suite pour motif d'intérêt général, en application de l'article R. 2185-1 du Code des Marchés publics, les lots 5, 7, 9, 10, 11 et 12, afin d'éviter les risques tenant aux incertitudes de l'attribution du permis de construire. Les autres lots, n'étant pas concernés car ayant fait l'objet d'une prolongation du délai de validité des offres, ont été attribués par la CAO en date du 14 mars 2022.

Pour les lots 5, 7, 9, 10, 11 et 12, une nouvelle consultation a été lancée le 1<sup>er</sup> mars 2022 avec une date limite de réponse fixée au 4 avril 2022 à 12h00.

La CAO s'est donc réunie le 9 mai 2022 pour attribuer les lots 5, 7, 9, 10, 11. Aucune offre n'ayant été reçue pour le lot n°12, il a été déclaré infructueux par la CAO et une consultation simple a été relancée.

La CAO en date du 9 mai 2022 propose d'attribuer les lots suivants, pour un montant total de 728 514.84€ HT. Le montant estimé pour les présents lots était de 567 400€ HT :

N° de lot	Objet du lot	Entreprise attributaire	Note globale	Montant HT
Lot 05	MENUISERIES SERRURERIES	RETE	82/100	82 910.00€ HT
Lot 07	PORTES INDUSTRIELLES	DEFI	73.7/100	17 632.33€ HT
Lot 09	CVC-PLOMBERIE	AIR V	82/100	117 809.51€ HT
Lot 10	TREMIES ET GROUPE HYDRAULIQUES	LEGRAS INDUSTRIES	79/100	477 154.00€ HT
Lot 11	CARRELAGE-CHAPPE- FAIENCE	SARL JANVIER	88/100	33 009.00€ HT

Le lot 12 - Menuiseries-Intérieures, après consultation simple, a été attribué à l'entreprise ARTMEN pour un montant de 16 622.98€ HT.

Pour l'ensemble de ce marché, le montant des travaux après consultation est de 3 458 244€ HT soit 4 149 892.81€ TTC pour un montant estimatif de 3 409 400€ HT.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Approuve** la consultation réalisée pour le marché comme évoqué ci-dessus ;
- **Approuve** l'attribution des lots 5, 7, 9, 10 et 11 de ce marché de travaux telle que proposée par la CAO ;
- **Donne** pouvoir à M. le Président de signer l'ensemble des pièces constitutives de ce marché pour les lots susmentionnés ;
- **Autorise** M. le Président à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires et signer tout document relatif à cette affaire.

## **6. ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE FOURNITURE DE CONTENEURS D'APPORT VOLONTAIRE**

---

**Vu** le Code de la commande publique ;

**Vu** la délibération n°2020-86 du 28 octobre 2020 portant autorisation de lancement d'un marché de fournitures de colonnes d'apport volontaire ;

M. Ronan SALAÛN, Président, explique que le SMICTOM, dans le cadre de son programme de déploiement de points d'apports volontaires sur tout le territoire, a lancé un marché de fourniture des colonnes d'apport volontaire.

Le marché de fournitures, pour un montant estimé de 3 526 150€ HT étant supérieur à 214 000 € HT, en vertu du Code de la commande publique, il a été lancé un appel d'offres selon une procédure formalisée. La durée prévue du marché est de 3 ans, renouvelable 1 fois 1 an. Ce marché est conclu dans le cadre d'un accord cadre à bons de commande.

Il précise qu'une consultation globale a été lancée le 25 avril 2022 pour les lots suivants :

- Lot n°1 : Fourniture de conteneurs enterrés pour les ordures ménagères, le tri sélectif et le verre
- Lot n°2 : Fourniture de conteneurs aériens pour la collecte sélective des journaux et des papiers en mélanges
- Lot n°3 : Fourniture de conteneurs aériens pour la collecte du verre.

La CAO en date du 13 juin 2022 propose d'attribuer les lots suivants, pour un montant estimatif de 3 267 765.00 € HT.

<b>N° de lot</b>	<b>Objet du lot</b>	<b>Entreprise attributaire</b>	<b>Note globale</b>	<b>Montant HT</b>
Lot 1	Fourniture de conteneurs enterrés pour les ordures ménagères, le tri sélectif et le verre	VConsyst France	96.25/100	2 939 205.00€ HT
Lot 2	Fourniture de conteneurs aériens pour la collecte sélective des journaux et des papiers en mélanges	UTPM environnement	89/100	160 480.00€ HT
Lot 3	Fourniture de conteneurs aériens pour la collecte du verre	UTPM environnement	89.15/100	168 080.00€ HT
			<b>TOTAL</b>	<b>3 267 765.00 € HT</b>



**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Approuve** la consultation réalisée pour le marché comme évoqué ci-dessus ;
- **Approuve** l'attribution des lots 1, 2 et 3 de ce marché de fournitures telle que proposée par la CAO pour un montant estimatif du marché à bons de commandes de 3 267 765.00€ HT ;
- **Donne** pouvoir à M. le Président de signer l'ensemble des pièces constitutives de ce marché pour les lots susmentionnés ;
- **Autorise** M. le Président à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires et signer tout document relatif à cette affaire.

## **7. CONVENTIONS DE PARTENARIATS RELATIVES A LA GESTION TECHNIQUE ET FINANCIERE DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE**

---

Monsieur le Président rappelle que le SMICTOM Valcobreizh développe la collecte des déchets en points d'apports volontaires (PAV) en réponse à plusieurs objectifs :

- Trouver des solutions pour les usagers en cas d'apports exceptionnels et/ou de problématiques particulières d'accès à la collecte (cas des départs en vacances ou des maisons secondaires par exemple)
- Accompagner les opérations d'aménagement ou de rénovation urbaine pour lesquelles les modalités actuelles de collecte ne sont plus adaptées (notamment le dimensionnement des voies, les difficultés de stockage des bacs en zone dense...)
- Optimiser les collectes

Le 24 novembre 2021 le comité syndical (délibération 2021-65) a fixé les modalités de participation du SMICTOM Valcobreizh pour la fourniture de PAV et les conditions de déploiement.

En application de la délibération sus-mentionnée, il convient de valider les conventions de mise en œuvre pour les opérations de dotation exceptionnelle, ainsi que les autres opérations d'urbanisme.

Les modalités de prise en charge financière diffèrent s'il s'agit du programme de dotation exceptionnelle ou d'une opération d'urbanisme. Aussi, deux conventions sont proposées au vote.

Lesdites conventions sont présentées en annexe.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Approuve** les termes des conventions annexées ;
- **Autorise** le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

## **8. CONVENTION DE GERBAGE DES DECHETS VEGETAUX**

---

Madame Eon-Marchix, Vice-Présidente, rappelle au Comité Syndical que les déchèteries de Montreuil sur Ille et de La Bouëxière présentent des plates-formes de stockage des déchets végétaux qui nécessitent régulièrement l'intervention d'un tiers pour relever le tas de déchets verts.

Les communes de La Bouëxière et de Montreuil sur Ille s'engagent à réaliser le gerbage de ces déchets verts sur la plateforme de réception avec leur propre moyens humains et matériels pour le compte du SMICTOM VALCOBREIZH. Cette prestation nécessite une convention ayant pour objet de définir les modalités de la prestation et les conditions de rémunération de la commune. Ces deux conventions sont présentées en annexe.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Approuve** la signature des conventions de gerbage des déchets végétaux avec les communes de La Bouëxière et de Montreuil sur Ille.
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer tout document en rapport avec cette affaire.

## **9. MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

---

Monsieur le Président propose une mise à jour du tableau des effectifs du SMICTOM VALCOBREIZH au 1<sup>er</sup> juillet 2022

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 9 juin 2022

**CONSIDERANT** qu'il convient de modifier le tableau des effectifs de la manière suivante pour répondre aux besoins des services :

- Suppression d'un poste de Technicien au sein du service prévention
- Transformation de 6 postes d'adjoint technique principal de 2eme classe en 6 postes d'adjoint technique principal de 1ere Classe.

**Monsieur le Président expose** les changements intervenus dans le tableau des effectifs au regard des tableaux suivants :

## Tableau des effectifs actuel

Catégorie	Grade	Intitulé de poste	TC ou TNC	DHS	Postes pourvus	Postes vacants
<b>Filière administrative</b>						
A	Attaché	Directeur du pôle administratif	TC	35h	1	0
B	Rédacteur principal de 1ère classe	Responsable adjoint du pôle administratif	TC	35h	1	0
B	Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Responsable communication	TC	35h	1	0
B	Rédacteur	Gestionnaire RH	TC	35h	1	0
C	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Gestionnaire redevance	TC	35h	1	0
C	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Assist. RH	TC	35h	1	1
C	Adjoint Administratif	1 Resp. SAV	TC	35h	8	0
		1 Assist.de Direction				
		1 Assit. Pôle Tech				
		5 Agents de redevance				
<b>Filière technique</b>						
A	Ingénieur principal	DGS	TC	35h	2	0
		DST				
B	Technicien	Chargé de prévention	TNC	31h30	0	1
C	Agent de maitrise principal	Responsable collecte de l'antenne de Tinténiac	TC	35h	0	1
C	Agent de maitrise	1 agent de collecte	TC	35h	1	3

C	Adjoint technique principal de 1ère classe	5 Agents de collecte	TC	35h	10	1
		6 Agents de déchèterie				
C	Adjoint technique principal de 2ème classe	13 Agents de collecte	TC	35h	9	8
		1 Agent SAV 3 Agents de déchèterie				
C	Adjoint technique	1 Resp. Collecte SAA	TC	35h	21	4
		21 Agents de collecte				
		1 Resp. Déchèteries				
		2 Agents de déchèterie	TNC	28h	0	1
<b>Total</b>					<b>57</b>	<b>20</b>

## Tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022

Catégorie	Grade	Intitulé de poste	TC ou TNC	DHS	Postes pourvus	Postes vacants
<b>Filière administrative</b>						
A	Attaché	Directeur du pôle administratif	TC	35h	1	0
B	Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Responsable adjoint du pôle administratif	TC	35h	1	0
B	Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Responsable communication	TC	35h	1	0
B	Rédacteur	Gestionnaire RH	TC	35h	1	0
C	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Gestionnaire redevance	TC	35h	1	0
C	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Assist. RH	TC	35h	1	1
C	Adjoint Administratif	1 Resp. SAV	TC	35h	8	0
		1 Assist.de Direction				
		1 Assit. Pôle Tech				
		5 Agents de redevance				
<b>Filière technique</b>						
A	Ingénieur principal	DGS	TC	35h	2	0
		DST				
B	Technicien	Chargé de prévention	TNC	31h30	0	0
C	Agent de maitrise principal	Responsable collecte de l'antenne de Tinténiac	TC	35h	0	1
C	Agent de maitrise	1 agent de collecte	TC	35h	1	3

C	Adjoint technique principal de 1ère classe	5 Agents de collecte	TC	35h	10	7
		6 Agents de déchèterie				
C	Adjoint technique principal de 2ème classe	13 Agents de collecte	TC	35h	9	2
		1 Agent SAV				
		3 Agents de déchèterie				
C	Adjoint technique	1 Resp. Collecte SAA	TC	35h	21	4
		21 Agents de collecte				
		1 Resp. Déchèteries				
		2 Agents de déchèterie				
		1 poste resp service prévention	TNC	28h	0	1
<b>Total</b>					<b>57</b>	<b>19</b>

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Valide** la mise à jour du tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022 ;
- **Valide** les créations, suppressions et modifications d'emplois nécessaires au fonctionnement des services ;
- **Charge** M. Le Président de l'exécution de la présente délibération

## **10.AVENANT AU BAIL SITE D'EXPLOITATION PROVISoire DE SAINT GERMAIN SUR ILLE**

---

Madame Eon-Marchix, Vice-Présidente, rappelle au Comité Syndical que durant les travaux du futur pôle technique de Saint-Aubin d'Aubigné, soit pour une durée d'environ 18 à 24 mois, les services exploitations en régie du SMICTOM ont dû déménager.

Un site a été trouvé à proximité permettant d'assurer la continuité de notre mission de salubrité publique durant cette période. Ce site est situé à St Germain sur Ille et fait l'objet actuellement d'une location avec un bail signé auprès de M. Juette. Ce bail dûment autorisé par délibération en date du 4 mai 2022, nécessite un avenant suite à des modifications des conditions d'utilisation et d'affectations des biens initialement loués. Il en découle une évolution du montant du loyer qui se porte à 1100 euros net mensuel. Le projet d'avenant au bail est annexé à la présente délibération.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Approuve** la signature de l'avenant au bail joint en annexe
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer l'avenant au bail et tout document en rapport avec cette affaire.

## **11.MODALITES D'ATTRIBUTION D'UN SOUTIEN A LA MISE EN PLACE DE POULLIER PARTAGES**

---

Le Vice-Président, M. Patrice Dumas explique que, dans le cadre de son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) pour la période 2022-2027, approuvé le 2 février 2022, le SMICTOM VALCOBREIZH prévoit l'action 2.3. : « Apporter un accompagnement technique et financier à la mise en place de poulailler ». Ce projet s'inscrit dans l'axe 2 du PLPDMA : « mettre en place le tri à la source des biodéchets et leur valorisation matière ».

Il est proposé de soutenir financièrement les associations, collectivités locales et établissements scolaires à travers l'octroi d'une subvention de 10 € par poule achetée, à laquelle peut s'ajouter une seconde subvention dite d'équipement de 10 € par poule (sous réserve de présentation des factures acquittées).

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Approuve** les modalités financières pour la mise en place de cette nouvelle action du SMICTOM VALCOBREIZH ;
- **Précise** que le bureau étudiera les demandes au cas par cas, notamment sur le dimensionnement du poulailler ;
- **Autorise** Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.

## **12. INFORMATION : CONVERGENCE DES NON MENAGERS**

---

Le dernier trimestre de l'année 2021, une étude interne a été menée pour mener à bien la convergence de la redevance des usagers non ménagers. Il a été décidé à l'issue de ce travail de décaler la convergence compte tenu des incertitudes et des enjeux financiers importants.

Il a été acté pour l'année 2022 de se faire accompagner par le Cabinet Citexia pour mener à bien  
1/ un diagnostic financier et technique de la redevance et de la collecte des déchets des non ménagers. 2/ De construire un ou plusieurs scénarios de convergence à mettre en œuvre à compter du 01/01/2023.

La prestation est chiffrée à 15 990€ TTC et a démarré le 18 mars dernier. Un comité de pilotage a été créé et assurera le suivi de ce projet en lien avec le bureau et le comité.

Le diagnostic financier et technique a été finalisé et présenté au comité de pilotage dans le courant du mois de mai.

Différents éléments ont été mis en avant : organisation et cout du service proposé aux non ménagers, comparaison avec d'autres collectivités. Il y a eu également de nombreux échanges sur les modalités de convergence, le futur règlement et les tarifs associés.

Plusieurs pistes sont évoquées et étudiées :

- Interdiction des PAV aux non ménagers
- Modulation de la part fixe en fonction de critères comme la taille du local, le type d'activité, etc
- Définition d'une nouvelle grille tarifaire harmonisée.

Ces pistes sont actuellement en cours de l'étude et le seront une partie de l'été afin de pouvoir proposer des modalités de convergence au comité à la rentrée.

## **13. INFORMATION : RENOUVELLEMENT ADHESION B2E**

---

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical que le SMICTOM est adhérent à l'Association Bretagne Eco-Entreprises (B2E) depuis 2020. Créée en 2004, Bretagne Eco-Entreprises est un pôle de la transition écologique et énergétique qui associe des acteurs bretons (entreprises, collectivités, établissements d'enseignement supérieurs et recherche entre autres) dont l'objectif est de favoriser des synergies avec des entreprises « produisant des biens et des services destinés à mesurer, prévenir, limiter ou corriger les atteintes à l'environnement ».

L'Association B2E assure une veille technologique sur les innovations dans les secteurs de l'eau, des déchets et des ressources, des énergies renouvelables, des mobilités, de l'urbanisme et des bâtiments, des sols mais aussi de l'air, du bruit et des odeurs.

Monsieur le Président informe le Comité Syndical du renouvellement du SMICTOM à l'Association B2E Bretagne Eco-Entreprises et précise que le montant annuel de la cotisation est de 500€ HT soit 600€ TTC.



## **14.INFORMATION : RECUPERATION D'UNE PART DE LA TICPE**

---

Le Président informe le Comité Syndical qu'un cabinet a été mandaté pour obtenir un remboursement partiel de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE).

## **15.INFORMATION : VENTE DE COMPOSTEURS, LOMBRICOMPOSTEURS ET AIDE A L'ACQUISITION DE BROYEURS**

---

- 515 composteurs vendus entre mars et le 12 juin sur 13 ventes
- 127 composteurs réservés entre le 18 juin et le 9 juillet
- 35 lombricomposteurs réservés

*Clôture des débats à 20h00*

Fait à Tinténiac,  
Le 30/06/2022

Pour extrait conforme au registre  
Le Président,  
Ronan SALAÛN

*Affiché le 30/06/2022*

